

Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1994 - Adoption du projet et demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général du Doubs - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 11 avril 1994, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au versement de certaines subventions ou acomptes de subventions pour financer des projets en cours de préparation devant être présentés dans le cadre de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1994.

Cette manifestation dont la programmation est désormais arrêtée, se déroulera du 2 au 10 juin, principalement dans les locaux du Kursaal, le Théâtre Municipal étant fermé à cette période ; la salle du Montjoye accueillera notamment des concerts et un certain nombre de spectacles de rue seront proposés pendant cette période.

Le programme est le suivant :

Jeudi 2 juin	Soirée d'ouverture au Grand Kursaal avec un grand défilé de mode accompagné d'une animation musicale et sur une mise en scène très singulière par l'association En Cas de Malheur
Vendredi 3 juin	Musique avec l'Orchestre Universitaire au Grand Kursaal Théâtre avec la Compagnie de l'Autre au Petit Kursaal «Attention aux Pots de Fleurs» Théâtre avec Nino et Anatole - Salle Proudhon - «On y va»
Samedi 4 juin	Théâtre au Grand Kursaal avec un atelier du Centre de Rencontres «Anarchie en Bavière» Musique au Montjoye avec Radio Sud «Concert AFRAH» Spectacle de rue avec Diali-Diali «Tangana Trrop» Musique au Petit Kursaal avec Psychedelic Sound «Soi»
Dimanche 5 juin	Danse au Grand Kursaal avec Isadora «Femmes de Modigliani» et le SUAPS (section danse) «Zones de Turbulences» Théâtre - Salle Proudhon avec Tichodrome «Le dernier quart d'heure» Musique au Petit Kursaal avec Volume Service «Roman»
Lundi 6 juin	Musique au Grand Kursaal avec l'association sportive et d'éducation populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs «Nuit du rythm'n blues et de la soul Music» Théâtre au Petit Kursaal avec la Boutique des Contes «Le Petit Poisson d'Or» Musique en plein air avec Rock en Stock «Rock en plein air» Musique au Montjoye avec l'Ecole Ile de France II «L'arbre aux chansons»
Mardi 7 juin	Musique au Grand Kursaal avec le Centre Polyphonique «La Sorcière au Placard aux Balais» Théâtre au Petit Kursaal avec le Théâtre de l'Omega «Plus moyen de se concentrer»
Mercredi 8 juin	Théâtre au Grand Kursaal avec En effeuillant la Marguerite «Non de Dieux» Musique au Petit Kursaal avec Anatole «Kaïra» Théâtre - Salle Proudhon avec le Pitchoune «La boîte de peintures» Danse au Montjoye avec Satellite «Journée Hip Hop» L'Ecole du Cirque Plume et le Théâtre Universitaire proposeront une animation dans la rue
Jeudi 9 juin	Théâtre au Petit Kursaal avec Barcarolle «Le Crépuscule de l'Ange» Théâtre - Salle Proudhon avec le Théâtre du Cyclone «Mieux vaut en rire» Musique au Montjoye avec l'association sportive et d'éducation populaire du Foyer des Jeunes Travailleurs «Nuit du Rock»

Vendredi 10 juin	Au Grand Kursaal soirée de culture avec un spectacle alliant musique / arts plastiques et trapèze en collaboration avec le Conservatoire de Besançon, la Compagnie Tournesol et un plasticien Franck Bragigand
-------------------------	---

Le budget de l'ensemble de l'opération est le suivant :

Organisation générale (y compris la valorisation du travail fourni par les services municipaux)	140 000 F
Communication (plaquettes, affiches, calicots, émissions de radio, intervention de l'Ecole des Beaux-Arts)	160 000 F
Aide aux projets (subventions, aides indirectes, mise à disposition de salles municipales municipales)	<u>415 000 F</u>
TOTAL	715 000 F

Il sera financé comme suit :

Ville de Besançon	565 000 F
DRAC Franche-Comté	50 000 F
Conseil Général du Doubs	50 000 F
Sponsoring	<u>50 000 F</u>
TOTAL	715 000 F

Sur avis favorable de la Commission Vie Associative, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1994 et le plan de financement proposé, sachant que la part à la charge de la ville est inscrite au Budget Primitif de l'année 1994,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de la DRAC et du Conseil Général,

- inscrire au budget le montant des subventions et participations en recettes, au chapitre 945.91/7371/7373/7379.89029.41010 au fur et à mesure de leur encaissement,

- attribuer les subventions -ou solde de subventions- suivantes :

Compagnie du Tournesol (solde de subvention)	7 500 F
Ecole Ile de France II	1 000 F
Centre Polyphonique (solde de subvention)	5 000 F
Radio Sud	2 500 F
En effeuillant la Marguerite (solde de subvention)	1 000 F
Barcarolle (solde de subvention)	6 000 F

Compagnie Boutique des Contes	5 000 F
En Cas de Malheur (solde de subvention)	2 400 F
Satellite (solde de subvention)	2 500 F
Diali-Diali (solde de subvention)	5 000 F

La dépense totale, soit 37 900 F, sera prélevée sur le chapitre 945.91/article 657.89029 code service 41010 du budget primitif de l'exercice courant.

M. NACHIN : Je voudrais faire une suggestion Monsieur le Maire qui n'a pas un rapport direct avec Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

A propos de la future fête de la musique qui aura lieu le 21 juin et donc avant le prochain conseil municipal, c'est pourquoi j'interviens aujourd'hui à ce propos, ne serait-il pas opportun que vous preniez des initiatives pour empêcher l'utilisation de sonos pendant cette fête. On peut très bien faire de la musique sans sono assourdissante et ce serait très bien pour les habitants en particulier du centre-ville et même d'autres quartiers.

M. LE MAIRE : Vous avez parlé de sono et après de sonos assourdissantes. Je pense que c'est une question de décibels. Je vois mal certains groupes musicaux jouer sans sono, cela me paraît difficile sinon impossible. Il faudra peut-être que l'on voie cela d'un peu plus près, je vais demander à mes services de le faire, de limiter effectivement les contraintes acoustiques de ceux qui ne souhaitent pas eux, participer à la fête de la musique ou des voisins, des riverains. C'est vrai qu'on a des réflexions de ce genre après chaque manifestation de ce type. Nous avons eu des réclamations récemment pour la place Victor Hugo où en une soirée on a fait beaucoup de bruit jusqu'à une heure du matin, et pour la récente manifestation des commerçants, on hésite toujours à leur accorder l'autorisation de mettre de la musique dans les rues. Cela crée une animation, c'est vrai mais il faut arriver à fixer certaines limites sonores qui paraîtraient raisonnables.

M. NACHIN : Monsieur le Maire, en ce qui concerne la fête de la musique, c'est gênant également pour certains musiciens. Si vous descendez dans la Grande Rue et que vous jouez de la clarinette sans sono, on aura beaucoup de mal à vous entendre si, à côté de vous, le groupe de mon ami Claude HINTZY est en train de faire beaucoup de bruit.

M. HINTZY : Je voulais simplement faire observer à mon voisin que certains instruments de musique ne peuvent pas fonctionner sans sono en particulier les synthétiseurs et la plupart des groupes sont actuellement dotés de matériel électro-acoustique ou directement électronique. Donc les faire jouer sans sono, ce n'est pas possible. Par contre, comme André l'a rappelé, il se trouve que cela fait plusieurs éditions de la fête de la musique où j'assourdis les gens dans les rues de Besançon, c'est vrai.

M. LE MAIRE : Tu en fais partie ?

M. HINTZY : Oui, j'en fais partie et encore cette année vous aurez à me subir j'en ai bien peur, mais c'est vrai que l'on a un problème qui est assez lourd de certains groupes. Mais simplement en l'absence de toute réglementation, il serait peut-être intéressant qu'il y ait une incitation à respecter des règles de cohabitation sonore ou de bon voisinage car il est clair qu'un groupe peut assourdir tout un quartier effectivement.

M. LE MAIRE : On essaiera de voir cela.

M. FERREOL : Dans ce sens-là, je partage aussi les vœux qui sont exprimés mais la réalité est toute autre car en la matière, nous avons très peu de possibilité d'intervention puisque une tolérance cette journée-là est donnée par la Préfecture et que chaque fois que nous avons eu des propositions en particulier de certains groupes qui nous ont sollicité, nous avons essayé de voir avec eux comme ils pouvaient prendre en compte cette demande. Mais c'est vrai que nous sommes très démunis, c'est-à-dire qu'il s'installe progressivement une forme de concurrence sauvage qui nuit tout à fait à l'esprit de cette manifestation. Je crois qu'il y a quelques années, on avait tenté de solliciter une coordination des différents groupes, mais si les groupes ne veulent pas s'y tenir, on n'a pratiquement aucune possibilité de les y obliger. Nous avons rappelé à tous les groupes qui nous ont contacté les consignes concernant le bruit et les horaires.

Mme CAMPBELL : Monsieur le Maire, l'année dernière on avait demandé un petit bilan de cette opération Ville Ouverte aux Jeunes. Est-ce que vous avez pu chiffrer cela, la fréquentation et prévoyez-vous un peu cette année de suivre ou que des personnes du Conseil Municipal, je trouve que ce serait bien, aillent suivre les programmes et nous fassent un rapport sur leur qualité ? Il serait intéressant de voir un petit peu ce qui est réellement fait dans ces manifestations.

M. FOUSSERET : Madame CAMPBELL, deux choses : tout d'abord, comme tous les habitants non seulement de Besançon mais de cette région, vous êtes invitée à Besançon Ville Ouverte aux Jeunes et j'espère que vous allez vous faire un devoir comme élue municipale, d'aller assister aux manifestations prévues. Je crois qu'il n'y a pas besoin de surveiller, vous allez à Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, vous y serez la bienvenue.

Je suis un petit peu plus surpris par ce rapport que vous nous demandez car il me semble, mais vous deviez être inattentive lors du dernier conseil municipal, que notre collègue M. JACQUEMIN a déjà demandé ce document. J'ai demandé qu'on lui passe et je crois d'ailleurs qu'il a dû le recevoir. Si vous le souhaitez nous vous en communiquerons un, ainsi qu'à tous ceux qui le veulent. Ce bilan est disponible et vous l'aurez d'ici un jour ou deux dans votre casier, Madame CAMPBELL. M. JACQUEMIN apparemment ne l'a pas reçu mais il est parti et j'ai même signé le courrier d'accompagnement.

M. JACQUEMIN : Cela ne doit pas dater de très longtemps. Mais on ne peut pas s'étonner Monsieur le Maire que les élus de ce conseil demandent des rapports d'évaluation sur telle ou telle politique notamment concernant Besançon Ville Ouverte aux Jeunes. Il a fallu tout de même que nous vous demandions ce document, Monsieur FOUSSERET. Je voudrais bien savoir de quelle qualité il sera mais je trouve tout de même normal que nous sachions et que nous essayions d'évaluer les politiques. On ne devrait pas s'en étonner, Monsieur FOUSSERET !

M. LE MAIRE : Monsieur JACQUEMIN, il existe au sein de ce conseil municipal un certain nombre de commissions qui ont en charge un secteur : secteurs culturel, socio-culturel, etc. où toutes les questions peuvent être posées, tous les bilans demandés, tous les comptes peuvent être donnés, distribués. On ne va pas passer un conseil municipal à demander un chiffrage de toutes les opérations qui sont menées quotidiennement ici ou là par tel secteur particulier. C'est étudié dans les commissions où toutes les formations politiques ont des représentants. Je crois qu'il faut centrer les choses. Que vous demandiez à l'occasion de grandes fêtes comme Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, un bilan c'est normal. Il est d'ailleurs publié chaque année et vous pouvez en disposer, il suffit d'en faire la demande. Ce n'est pas utile d'intervenir en conseil municipal pour cela.

M. BAS : Je suis un peu surpris que vous disiez que le bilan est publié chaque année en terme qualitatif. Effectivement, presque à chaque conseil on demande des évaluations sur un certain

nombre de choses, j'ai souvenir notamment d'une évaluation sur le Casino, savoir un petit peu quelle était la structure de la population qui y venait...

M. le MAIRE : Nous n'avons pas de contrôle à faire sur les usagers de telle ou telle structure privée.

M. BAS : J'ai demandé également cet automne une évaluation sur le tourisme fluvial et l'attente des gens qui fréquentent ces infrastructures. Il ne s'agit pas de porter un jugement qualitatif, il s'agit simplement de savoir si le service proposé apporte satisfaction et pour Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, c'est la même chose. Cela fait quatre ans, Monsieur FOUSSERET, que nous suggérons que cette manifestation soit placée à un autre moment de l'année. Il semblerait qu'au sein de ce conseil il y ait un large partage sur cette question. Je pense qu'il serait intéressant de savoir si les jeunes qui viennent, et non seulement les jeunes, à Besançon Ville Ouverte aux Jeunes, ne souhaiteraient pas que cela se situe à un autre moment. On vous redit que le début du mois de juin est une période de préparation des examens, du baccalauréat, etc. Cela fait plusieurs années qu'on le demande. Pourquoi ne pas l'envisager ?

M. FOUSSERET : On vous a répondu la dernière fois, on ne va pas le faire chaque fois.

M. LE MAIRE : Je pense qu'effectivement vous demandez mais vous avez ensuite satisfaction. Pourquoi ne répondrait-on pas à vos demandes ? Maintenant du choix de la date, etc. il ne dépend pas non plus du conseil municipal de dire qu'on va faire Besançon Ville Ouverte aux Jeunes en mars, en juin ou en septembre. Il y a des responsables, une commission, un élu, des associations qui participent à tout cela et qui sont mieux à même que tout un chacun ici de dire il faut choisir telle date. C'est fait en toute connaissance de cause et c'est bien fait puisque chaque année il y a du public qui vient, il y a des jeunes qui se présentent là et cela donne satisfaction. Alors pourquoi ne pas continuer ? Vous pouvez poser toutes les questions que vous voudrez c'est vrai, et elles sont innombrables, mais à condition que cela apporte quelque chose à l'ensemble des élus qui se réunissent là une fois tous les mois pendant quelques heures pour des débats plus généraux. Je vais refuser désormais que l'on entre dans les détails en séance du conseil municipal car ce n'est pas le souci et le travail de cette assemblée.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.